

Communiqué de presse

Paris, le 30 juin 2011

**COBLENC & ASSOCIES accompagne APSARA
pour l'adoption de son plan de continuation**

Le tribunal de commerce de Paris a, par jugement du 8 juin 2011, adopté le plan de continuation de la SARL APSARA, un des leaders des instituts de beauté parisiens conseillé par Coblen & Associés (Ludovic Dorès, associé et Eric Charlery)

APSARA, ayant subi la crise financière 2008/2009, avait été contrainte de solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en novembre 2009.

A l'issue d'une période de redressement judiciaire de 18 mois avec le soutien de son principal fournisseur et des organes de la procédure, elle a pu présenter son plan de redressement par voie de continuation prévoyant un apurement du passif sur 9 ans.

Ce plan a permis le maintien de l'intégralité des emplois et de l'ensemble des actifs de la société qui table sur le retour de la croissance et des résultats.

Conseil APSARA: Coblen & Associés (Ludovic Dorès, associé et Eric Charlery)

Administrateur judiciaire: SCP Chavaux Lavoir (Michel Chavaux et Julie Lavoir)

Mandataire judiciaire: SELARL Montravers - Yang-Ting (Marie Hélène Montravers)

A propos de Coblen & Associés :

Crée en 1985, Coblen & Associés est aujourd'hui composé de 20 avocats dont 10 associés. Depuis plus de 25 ans, le cabinet a développé une large expérience dans la définition et la mise en œuvre de conseils juridiques tout au long de la vie des entreprises dans les domaines suivants :

- ✓ Droit social
- ✓ Corporate – Procédures collectives – Droit boursier
- ✓ Contrats et responsabilités
- ✓ IP/IT - Communication
- ✓ Droit pénal des entreprises
- ✓ Partage et transmission de patrimoine

Contacts presse:

Charlene Feola - Elliott & Markus
T : 01 53 41 96 98
c.feola@elliott-markus.com

Marie Deléage - Coblen & Associés
T : 01 53 67 24 24
md@coblen-avocat.com